

Vote du compte administratif et approbation du compte de gestion / Budget Général exercice 2021

En application de l'article L1612-12 du Code général des collectivités territoriales, il est proposé au conseil municipal d'adopter le compte administratif du Budget Général de la Commune, établi pour l'exercice 2021, après présentation du compte de gestion établi par le comptable public, dont les résultats sont concordants et repris dans le tableau ci-dessous :

Exécution du Budget Général 2021

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	14 195 313,04 €	3 968 893,08 €
Recettes	15 637 888,44 €	3 798 449,44 €
Résultat exercice	1 442 575,40 €	- 170 443,64 €
Résultat reporté	2 088 988,35 €	- 20 552,55 €
Résultat cumulé	3 531 563,75 €	- 190 996,19 €

Restes à réaliser Dépenses : 564 049 €

Restes à réaliser Recettes : 536 178 €

Le Conseil municipal, après délibération,

- ADOPTE, sous la présidence de _____, le Maire s'étant retiré, le compte administratif du Budget Général pour l'exercice 2021, dont les résultats conformes au compte de gestion sont présentés ci-dessus.

- CONSTATE la concordance du compte administratif du Budget Général de la Commune avec le compte de gestion établi par le comptable public pour l'exercice 2021

- APPROUVE le compte de gestion du Budget Général de la commune pour l'exercice 2021

- VALIDE les restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Adoptée à l'unanimité	:
Adoptée à la majorité	:
Abstention	:
Contre	:

Le Maire de Saint-Junien
Pierre Allard

Budget Général / Affectation du résultat exercice 2021

Après avoir entendu, lors de cette séance, le compte administratif du Budget Général de l'exercice 2021

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement

Considérant les éléments suivants

POUR MEMOIRE

Excédent de fonctionnement antérieur reporté	2 088 988,35 €
Déficit d'investissement antérieur reporté	- 20 552,55 €

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/21

Solde d'exécution de l'exercice	- 170 443,64 €
Solde d'exécution cumulé	- 190 996,19 €

RESTES A REALISER AU 31/12/21

Dépenses d'investissement	564 049,00 €
Recettes d'investissement	536 718,00 €
Solde	- 27 331,00 €

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/21

Rappel du solde d'exécution cumulé	- 190 996,19 €
Rappel du solde des RAR	- 27 331,00 €
Besoin de financement total	- 218 327,19 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Résultat de l'exercice	1 442 575,40 €
Résultat antérieur	2 088 988,35 €
Total avant affectation	3 531 563,75 €

Le Conseil municipal, après délibération,

- DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Affectation article 1068

Financement de la section d'investissement	218 327,19 €
--	--------------

2) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter

(report ligne 002 budget primitif 2022)	3 313 236,56 €
---	----------------

- DECIDE de reporter le déficit de la section d'investissement
(report ligne 001 budget primitif 2022)

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Adoptée à l'unanimité	:
Adoptée à la majorité	:
Abstention	:
Contre	:

Le Maire de Saint-Junien
Pierre Allard